

082-268201050-20260716-DELIB1-DE
Reçu le 20/07/2026
Publié le 20/07/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 17 h 30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Marie VINCENTI, Bruno PEGAS.

Procuration : Mme Nicole BETTULA a donné procuration à Mme Pauline SEILHAN

Excusés : - Absents : M. Fabien LEMAIRE, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Yvette DETROIT.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Information décisions

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 22 avril 2026 :

Décision n°1-2026

D'accorder une aide financière à Monsieur REGIS Thierry demeurant à Lafrançaise d'un montant de 300 € pour l'aider sur l'achat d'énergie (fioul) pour le logement loué.

Décision n°2-2026

D'accorder une aide financière à Madame MYRTHE Saya demeurant à Lafrançaise d'un montant de 100 € pour l'aider sur l'achat d'énergie (électricité) pour le logement loué.

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 16 juillet 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)